Bulletin de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 8 MAI 1891.

Œuvre d'Art.

Nous devons à la maison Lafargue frères le gracieux envoi d'une photogravure, richement encadrée et d'une valeur artistique réelle. C'est la reproduction d'une toile originale, signée Henry Stull, c'est-à-dire le nom d'un artiste qui prend place au premier plan des animaliers.

C'est un héros du sport qui se montre dans ce coquet encadrement, héros à quatre pieds celui-là, par conséquent au premier rôle sur la scène des courses. Et rien qu'à le voir, on comprend qu'il doit orâcuement tenir son emploi. On ne se trompe pas en pareil diagnostic, car il s'agit ici de Salvator.

Tous ceux qui s'occupent du turf savent qu'il en est actuellement le roi et qu'il partage cette royauté avec Feronze, portraturée aussi par le même pinceau. Royauté que tous acclament, celle-là, et qui peut suivre sa route, sans craindre ni rebelles, ni dynamite.

Lui aussi a voulu pour coup d'essai un coup de maître; Rodrigue de la course, il règne actuellement par droit de conquête, mais en examinant de près ses formes si fines, si aristocratiques, on serait presque tenté de dire que c'est également par droit de conquête.

L'artiste qui a voulu donner à ce portrait tous les soins qu'on donnerait à celui du plus haut personnage, a splendidement campé Salvator, monté par son jockey, Ike Murphy. La bête, nous parlons du cheval, bien entendu, est d'une superbe allure. Pureté de lignes irréprochable, délicatesse de touche frappante, harmonie impeccable dans tout l'ensemble, et une intensité de vie, bien digne d'un artiste hors de pair dans son genre.

Cette publication, par la maison Boussod, Valadon & Cie., 303 Cinquième Avenue, New York, doit certainement faire prime dans les cercles hippiques, d'autant mieux qu'il a été tiré seulement quelques exemplaires de ces épreuves d'artiste, signées, paraphées par le peintre et — qui, comme double garantie d'authenticité et de leur nombre strictement limité, portent le timbre du "London Printsellers' Association."

C'est une de ces épreuves très justement appréciées que messieurs Lafargue frères ont bien voulu nous offrir et nous venons ici les en remercier. C'est là, comme nous l'avons écrit plus haut, une œuvre d'art que nous conserverons précieusement.

On le sait, ces messieurs sont ici les représentants uniques de la maison Goupil et Cie, l'une des Sociétés de Paris, et peut-être la plus accréditée, la plus renommée qui soit dans son genre. Elle ne pouvait choisir plus heureusement une agence. Messieurs Lafargue ne sont pas seulement des commerçants qu'en tours la considération de tous; ce sont aussi des hommes du meilleur monde, des hommes de goût qui s'intéressent à tout ce qui relève de l'art.

Du reste il suffit de jeter un regard sur leur magasin de la rue du Canal pour s'en convaincre. Leur goût, leurs tendances artistiques se manifestent et dans certains articles qu'ils importent et dans la façon dont ils les savent disposer. Un magasin où se donne rendez-vous le monde élégant, a aussi, tout aussi bien que le théâtre, sa mise en scène, croyez-le, et c'est encore une sorte de régisseur, celui-là qui en tire le meilleur effet, par le tact avec lequel il groupe les objets, en les faisant ressortir les uns par les autres, en suchant leur faire donner la réplique, si l'on nous permet l'expression.

Les étalagistes sont très hant côtés dans tous les grands centres; c'est un art que l'étalagisme—passez nous le barbarisme—et cet art-là messieurs Lafargue l'ont étudié, le connaissent. Cela est si vrai qu'ils ne sont pas visités par leurs seuls clients, ceux qui peuvent se donner le plaisir d'acheter, de satisfaire leur fantaisie; souvent aussi il advient que des dilettanti—à poche sonnant creux, cela n'est point un crime—se rendent à ce magasin et y font longue étape.

Ils passent quelques moments fort agréables au milieu de ce monde multiple, kaléidoscopique d'objets charmants, de caprices, de motifs charmants, créés par l'ingéniosité parisienne. Les tentations sont fortes sans doute et l'on a de raisonnantes raisons pour n'y point succomber.

Mais que faire. En pareil cas mieux vaut philosopher, et en fin de compte, l'on a excellemment employé son temps, puisque l'on s'est donné, sans bourse délier, un tout aimable spectacle chez ces messieurs qui se montrent toujours fort accueillants, que vous soyez acheteurs ou non.

C'est encore un hommage que l'on rend au choix de leurs tentations.

Nous nous proposons de faire là une station un jour ou l'autre, pour revoir une fois encore cette collection Goupil qu'ils possèdent complète, et à laquelle nous avons dû bien de bonnes heures inoubliées, dans nos divers séjours à Paris.

En attendant que nous revenions à ce vrai musée, tout grouillant de richesses, groupant toutes les époques, nous remercions encore messieurs Lafargue de la photogravure que nous leur devons.

Concert.

Nous avons assisté hier à une partie de la soirée musicale, donnée au Werlein Hall, par les élèves de Mme Devriaut et des artistes amis qui s'étaient joints à elle.

Partie instrumentale, partie vocale ont également réussi; dans la première on a entendu et applaudie Mlle Minnie Eckert, le Professeur Emile Malmquist, M. Henry Wehrmann fils, Mme Pauline Blache; dans la seconde, Mlles Hélène Wright, Henrietta Selleck, Stella Levy, Belle Picard, Marie Adams.

Le piano était tenu par Mme Devriant.

L'auditoire a manifesté sa satisfaction de la façon la plus significative, la plus flatteuse, en demandant bis après chaque morceau.

D'autres aussi, que nous n'avons pas nommés, ont eu leur part dans ce succès, mais nous le répétons, nous sommes arrivé trop tard à ce concert pour en entendre tous les numéros.

Grand Opera House.

Le *Khedive* a retrouvé son succès au Grand Opera House. Hier la salle était pleine, comme fut le St-Charles toute la semaine dernière et d'un bout à l'autre de l'ouvrage, le public, en excellente humeur, a fait fête à toutes, à tous.

Deux soirées encore, aujourd'hui et demain, et sans nul doute ce seront trois belles recettes à ajouter au fonds du Parc Audubon.

LE "FILS DU COMMISSAIRE."—Un individu à court d'argent avait trouvé un moyen d'exploiter les marchandes des Halles, à Paris, en se faisant passer pour le fils de M. Véron, commissaire de police du quartier.

Mme X.....avait offert reçu d'un acheteur une pièce fausse de 20 francs! Il allait trouver la marchande: "Mon père, lui disait-il, m'a envoyé vers vous pour vous demander la pièce fausse que vous avez depuis tel jour, etc., etc."

Et la marchande, sans défiance, remettait l'objet au "fils du commissaire". A une autre personne, le jeune homme demandait 5 francs pour commencer une procédure contre un malfaiteur; à une troisième, il avait osé réclamer, toujours de la part de son père, une pendule. Ce manège, souvent répété, durait depuis quelque temps déjà, et le "fils du commissaire" commençait à abuser de sa situation. Les marchandes décidèrent de faire une démarche auprès de M. Véron.

Celui-ci leur fit comprendre qu'elles avaient été dupes d'un voleur, et il procéda à une enquête qui vient d'aboutir à l'arrestation d'un nommé Emile Poidevin, âgé de seize ans, employé de commerce, domicilié rue du Rouleau.

Poidevin, avant d'être envoyé au Dépôt, a dit au magistrat qu'il "redorait les fausses pièces afin de les écouler".

L'ÉGLISOPHONE, INSTRUMENT FORT INGÉNIEUX PRÉSENTÉ AU PAPE.—On mande, de Rome, au *XIXe Siècle*, de Paris:

"Un inventeur belge vient de présenter au Pape un instrument fort ingénieux, au moyen duquel Léon XIII pourra entendre, de sa chambre, les discours et les chants de presque toutes les églises de Rome, et les discours du Parlement italien.

"Le but de l'inventeur est d'obtenir un bref du Pape recommandant son invention pour les malades retenus à domicile. Par ce moyen, ceux-ci pourraient, sans quitter le lit, suivre les exercices et entendre les sermons du prédicateur de la paroisse.

"Cet instrument perfectionné rassemble un peu à ceux installés pour les théâtres, avec cette différence que l'on peut échanger une conversation."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 7 mai 1891.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	70	21
Midi	74	23
3 P. M.	74	23
6 P. M.	74	23

Ventes inscrites aux bureaux de l'auditeur des aliénations:

Louisiana Homestead Association à E. J. Delvaille, un terrain borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, $2,200.

B. Fellman et als à J. Hart, onze terrains bornés par les rues Pin, Elizabeth, Market et Broadway, $2,000.

A. Braun et al à P. Farrell, un terrain borné par les rues Chippewa, Fulton, St-André et Joséphine, $2,500.

P. E. Retif et als à P. Seuse, deux terrains bornés par les rues Nord Peters, Jumonville, Tricou et Délery, $1,900.

S. S. Carlisle à G. Baquié, deux terrains bornés par les rues Pénistan, Bronne, Amelia et Carondelet, $1,000.

J. H. Black à Mme C. E. Borges, un terrain borné par les rues Marigny, Marais, Champs-Elysées et Urquhart, $1,175.

H. Pohlmann, Sr., à W. A. Cunningham, un terrain borné par les rues St-Charles, Septième, Carondelet et Sixième, $3,000.

V. Marquer à Mlle P. Pamar, un terrain borné par les rues Prieur, Johnson, Ursulines et Hôpital, $1,450.

Mme C. Gois à E. A. Carrère, deux terrains, bornés par les rues Laurel, Annonciation, Douzième et Troisième, $2,750.

J. A. Thornton à Mme B. Hearing, un terrain borné par les rues Joséphine, Jackson, Laurel et Annonciation, $1,250.

J. L. Duplaich à A. Ritayok, un terrain borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, $2,300.

D. Attenhofer à C. Baehr, deux terrains bornés par les rues Jersey, Laurel, Bellecastle et Dufossat, $1,075.

J. Fatjo à A. Fatjo, un terrain borné par les rues Chartres, St-Philippe, Ursulines et Royale, $3,000.

Mechanics Homestead Association à P. Blaise, un terrain borné par les rues Johnson, Galvez, Gasquet et Canal, $1,300.

F. P. Walsh à H. Schultze, un terrain borné par les rues Nord Front, Canal, Crossman et N. Peters, $4,000.

Cour Civile de District. — Thos Maugan contre Chas Ballejo pour $735 51.

La nouvelle audition de cause demandée par les propriétaires de café-concerts a été refusée.

Le testament de M. R. Lewis a été ouvert. Le défunt lègue à sa mère une somme de $5,000, plus le produit de la vente de ses bijoux et autres menus objets, exprimant le désir que cette somme soit consacrée à l'achat d'une maison qu'habitera la famille toute entière.

Bienvenu contre Lafitte. — Jugement en faveur du défendeur.

Mme Gutman contre la Firemen's Insurance Company.—Jugement en faveur de la demanderesse.

Cour Criminelle.—Section A.—Josiah Anderson, voies de fait, un mois de prison.

Tony Lavert, vente de liqueurs sans licence, $100 ou un mois.

La Fête des Pompiers. — Le comité de la fête de la Firemen's Charitable Association s'est réuni hier soir au local de la Firemen's Insurance Company, sous la présidence de M. John Fitzpatrick. Vingt-trois membres étaient présents. Les minutes du dernier meeting ont été lues et adoptées.

Les comités de la fête ont été choisis par le président, comme suit:

Comité exécutif—I. N. Marks, président ex-officio; John Fitzpatrick, H. Meister, John Journée, Thos. O'Connor, L. R. Garcia, W. J. Kane, A. M. Accoin et H. B. Schreiber.

Comité d'emplacement—L. R. Garcia, président, Gaspar Piotry, Louis Kuop, M. J. Sheehan, Frank Casarino, Jas. McRacken et Chas. A. Butler.

Comité de Publications—Peter Doerr, président; Jas McCracken, Jos. F. Isle, Thos Fernon, Samuel F. Gately, Jos. F. Ible et Geo. A. Chiapella.

Comité de Musique—H. Meister, M. J. Flynn, Sam Davis, L. Josephson et J. Walsh.

Comité d'ordre et de police—Jno. Journée, président; C. Berthelson, Thos C. Meynier, W. F. Bulger et Félix Prouvé.

Comité du programme—W. J. Kane, W. J. Bulger, H. A. Hiederman, J. Donovan, H. B. Schrieber, Lem Davis, W. Josephson, Thos. O'Connor, Andrew Lynch, J. Kieffer et M. J. Flynn.

Comité de finances—L. R. Garcia, président; Geo. A. Chiapella, Hermann Meister et J. J. McGuinness.

Comité des badges—Chas. A. Butler, président; W. F. Bulger et F. Schmermann.

Prices—W. J. Kane, président; Thos. C. Meynier et J. Kieffer.

Tombolas—L. Josephson, J. Smith, H. Meister et J. McRacken.

Comité des jeux—Thos. O'Connor, président; P. Doerr, A. J. Lynch, Félix Prouve et Thos. Fernon.

Comité du bal dans la grande salle—W. F. Bulger, président; H. B. Schreiber, J. Ibele, Jas. Walsh et W. J. Flynn.

Comité du bal en plein air—H. Hiederman, J. Smith, A. Schilling; J. Mc Racken et Louis Knop.

L'association vote des remerciments à M. I. N. Marks, président de la compagnie d'Assurances des Pompiers, pour avoir gracieusement offert aux différents comités l'usage du local de la compagnie pour se réunir.

On recommande au comité de publications de faire imprimer 20,000 tickets d'admission à la fête.

Chaque compagnie de pompiers est autorisée à choisir cinq vice-présidents ne faisant pas partie du département du feu, cinq membres du comité de réception et quatre membres du comité d'ordre et de police en faisant partie.

Le maire, le Conseil Municipal et les autorités de la ville sont nommés vice-présidents.

Chaque compagnie recevra 600 tickets pour les faire vendre par ses membres.

Les lots de la tombola seront comme suit:

1. Une moutre en or;
2. Une bague en diamant;
3. Une machine à coudre;
4. Une canne à pomme d'or;
5. Un éventail en plumes d'autruche;
6. Un poêle.

Le comité ajourne à quinzaine.

Errata.—Dans le numéro d'hier, *service funèbre du comte Von Moltke*, lire *gloria in excelsis* et non *excelsior*, et remplacer le deuxième paragraphe par le cinquième, qu'il doit suivre et qui le précède par suite d'une transposition typographique.

Le feu.—Hier matin à 3:30 heures, le feu a détruit rue Fréret No 370 un cottage appartenant à Mme Mathilde Baker qui l'habite.

Immeuble et mobilier étaient assurés $1,200 à la Compagnie des Marchands.

Les flammes se sont communiquées à la cuvrique de tonneaux de Geo Jones et l'ont complètement détruite. Pas d'assurance.

Le toit du No 355 de la rue Troisième, occupé par Mme E. H. Tooly et lui appartenant, a été endommagé pour environ $10 par un commencement d'incendie.

Les flammes ont été éteintes par les habitants de la maison, sans la nécessité d'une alarme.

A 7 heures du soir, on a découvert un commencement d'incendie dans la cuisson de la cuisine de M. Demoruelle, coin Orléans et Miro. Dommages envirod $15. La boîte d'alarmes No 242 se trouvant en mauvais état, on n'a pas donné d'alarme.

Tentative d'évasion.—Hier à 1 heure de l'après-midi, tandis que les députés-shérifs de la Cour Criminelle, ramenaient à la voiture cellulaire quatorze prisonniers qui venaient de comparaître, ils se sont enfuis dans toutes les directions, en arrivant sur le trottoir, mais sans perdre la tête, les députés leur ont donné la chasse et en quelques instants ils en ont capturé douze qui n'avaient même pas eu le temps de courir l'espace d'un tiet.

Le 13mé a été rejoint coin Camp et Girod; quant au 14me il a réussi à disparaître. C'est un nommé M. H. Case qui a été arrêté ici pour vol, à la Noël et a été condamné à deux mois de prison.

Ancilité en liberté, il a repris ses escroqueries et a été arrêté pour avoir assommé un étranger coin Commune et Liberté et lui avoir volé $180.

Case a été arrêté hier soir à 7 heures, coin Bourgogne et Donane par le député shérif Seaward et les agents Nolan et Myers.

Accident.—Hier, à 2 heures 30 P. M., tandis que des ouvriers enfonçaient des poteaux pour établir les fondations des Municipal Ice Works, rue 9th Peters, pres Peters, une des machines est tombée sur deux ouvriers, L. Stewart, 25 ans, habitant rue Romparis, près Louise, et J. Roberts, 25 ans, habitant rue Grape, près Elmire. Le premier a été transporté à son domicile par une ambulance et le second à l'hôpital.

Les bijoux du chef Hennessey.—M. Geo. Vandervoort, secrétaire du chef de police, a donné pour être publiée la liste suivante, par lui dressée, des bijoux laissés par M. Hennessey. L'exactitude de cette liste est attestée par un post-scriptum de MM. W. H. Beanham et F. Barker, commissaires du Police Board, en présence desquels l'inventaire de la cassette a été fait.

Voici la liste:

Une épingle de cravate en or, ornée de rubis, diamants et Saphyrs.

Une épingle en émeraude entourée de diamants.

Une épingle en diamants, formée de cœur.

Une montre en or, un collier en cuivre.

Une petite chaîne, un cachet en corail.

Un porte-mines en or.

Une montre et chaîne en or.

Un solitaire monté en bouton de chemise.

Un fer à cheval en or, orné de perles.

Une épingle de cravate en or, tête d'indien ornée de diamants.

Une badge de surintendant, en or.

Une paire de boutons de manchettes émail et diamants.

Une montre de dame et un collier.

Une paire de bracelets ornés de perles et diamants.

Un Solitaire monté en bague de cravate.

Une paire de boutons de manchettes en platine, avec diamant au centre.

Une paire de boutons de manchettes en or, diamant au centre.

Un grand badge de chef de police, en or.

Un badge de detective.

Une bague en diamant.

Une bague en or, forme de serpent, avec diamant à la tête.

Onze pièces d'argenterie, un médaillon orné de diamants, un cauif à manche de nacre, un lot de bijoux divers, médailles, etc.

Par un acte dûment enregistré pardevant notaire, Mme Hennessey déclare qu'à la date du 6 mai elle a réglé d'une façon satisfaisante et définitive la succession de son fils et qu'elle refuse de reconnaître comme ses mandataires et représentants autorisés toute autre personne que Thos. C. Anderson et James Timony qui ont été choisis par elle pour le règlement des affaires de son fils avec l'agence Boylan.

Cette déclaration, signée par Mme Hennessey a été faite pardevant M. Andrew H. Wilson, notaire, en présence de Mlle Katie Hennessey et Michel N. Healey comme témoins.

Vol.—M. H. Pohlman qui habite rue Maïropas près Madison à Carrollton s'est plaint à la police qu'à 3 heures 30 p. m. il avait laissé son cheval et sa voiture coin Douzième et Carondelet pour collecter un bill et qu'à son retour il s'est aperçu qu'il était emmené par un nommé Antonio Pennegrini.

Celui-ci a été arrêté par l'agent Thézan coin Esplanade et Derbigny, tandis qu'il passait sur le terrain neutre.

Menus faits.—Les membres des grand et petit jurys du mois de novembre sont invités à toucher aujourd'hui à midi ce qui leur est dû, au bureau du marshal des Etats-Unis, M. J. B. Donnally.

UN CAS DE LONGÉVITÉ. — Un sujet d'origine anglaise, M. Wish, fixé depuis longtemps en France, est mort à Busigny (Nord), à l'âge de 114 ans.

Ses funérailles ont eu lieu en cette commune, au milieu d'une grande affluence.

LES AUTORITÉS CHINOISES ET LA LITTÉRATURE IMMORALE.—Les autorités chinoises sont impitoyables par rapport à la littérature immorale. On peut en juger par les mesures suivantes, empruntées à une proclamation qui a paru, récemment, dans le *Moniteur de la Chine septentrionale*, province de Kiang Sou:

"Les employés qui imprimeraient des livres immoraux seront dégradés; les simples particuliers qui seraient convaincus du même délit, seront condamnés à recevoir cent coups de bâton, puis exilés à une distance de 3,000 lis (1,728 kilomètres). Ceux qui verraient de tels livres, seront punis de cent coups de bâton.

"Dans les trente jours qui suivront la publication de cette proclamation, tous les volumes immoraux devront être détruits, à commencer par ceux qui se trouvent en cours de publication."

VOYEZ-VOUS MON ÉPONGE?
CIREZ vous Souliers avec le WOLFF'S ACME BLACKING Une fois par Semaine! Les autres jours, lavez-les et nettoyez-les avec une ÉPONGE MOUILLÉE.
FAITES comme J'M FAIT
CHAQUE ménagère
CHAQUE bureau
CHAQUE propriétaire de voiture
CHAQUE artisan économe
CHAQUE personne capable de tenir une brosse DEVRAIT SE SERVIR DU
PIK-RON
PIK-RON CLEANS EVERYTHING. TRY IT.
PIKRON CLEANS MEUBLES VITUX ET NOUVEAUX
PIKRON CLEANS VERNIS ET LA PORCELAINE
PIKRON CLEANS LES ARTICLES DE FER BLANC
PIKRON CLEANS VOS VIEUX PANIERS
PIKRON CLEANS LA VOITURE DE BEBÉ
Vernit en même temps.
WOLFF & RANDOLPH, Philadelphie.

NEW-SOUTH BUILDING AND LOAN ASSOCIATION,
16 rue du Camp, coin Gravier.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Capital autorisé.....$50,000,00
Actions.....$100 chacun
CONSEIL DE DIRECTION:
Henry Gaudin.....Président American Nat. Bank
George R. Preston.....Président Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas.....Président Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakspeare.....Maire de la Nile-Orléans
Henry Gindre.....A. B. Griswold & Co.
Jas. B. Richardson.....Richardson & May
Jules A. Blanc.....Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala.....Capitaliste
John Hanson Kennard.....Avocat
Une association parfaitement administrée et progressive qui offre des avantages sans égaux aux capitalistes qui veulent économiser leur argent en le bien placant pour qu'il fructifie; association faisant aussi des prêts à des taux très réduits et à des conditions libérales pour l'acquit de ceux-ci en des paiements mensuels.
Pour de plus amples informations, s'adresser par lettre ou en personne au bureau de l'association ci-dessus indiquée.

CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement!
Terlain- 1 an

VENTES A L'ENCAN.
PAR W. I. HODGSON & FILS
ANNONCE JUDICIAIRE.
UN JOLI COTTAGE DOUBLE
Nos 109 et 109 1/2 Avenue Jackson.
Entre les rues Annonciation et Chippewa
Dans l'affaire de
John C. McGee et als vs Anna E. Burns et als.
Vente pour un partage.
A un long crédit. A l'encan.
PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 2e mars 1891, et signés le 2 avril 1891, Dossier No 32,484, dans l'affaire de John C. McGee et als vs Anna E. Burns et als, pour opérer un partage, il sera vendu à l'encan—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par l'Avenue Jackson, les rues Joséphine, Annonciation et Chippewa, désigné par le No 10, lequel mesure, en mesure française, 50 pieds de face à l'Avenue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, en en mesure américaine, 51 pids, 11 pouces et 5 lignes de face à l'Avenue Jackson sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un joli et confortable cottage double en bois et couvert en ardoises ayant chaque côté 5 chambres, hangars, citerne, allées et cours pavées, etc., le tout en bon état, et donnant un loyer de $15 par mois pour chaque côté et comme comme les Nos 109 et 109 1/2 avenue Jackson.
Termes et conditions.—Un tiers en plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 devront être payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus de l'achat.
Actes de vente passés par Me Boutermann.
Geo. Chaffe, Président.
Geo. Chaffe, Président.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

L'imbroglio italo-américain.

Autres commentaires de journaux sur le rapport du grand jury.

Memphis, Tenn., 7 mai—Le *Appeal-Avalanche* dit: "Il est probable que le rapport du grand jury de la Nouvelle-Orléans n'a été écrit par aucun des membres du jury, mais par quelque avocat ayant un style littéraire très ferme. Le public est obligé d'accepter les déclarations du jury de bonne foi, car aucune tentative n'a été faite pour dénoncer le témoignage sur lequel est basée la conclusion à laquelle sont arrivés les grands jurés.

San Francisco, 7 mai—En parlant du rapport du Grand Jurî de la Nouvelle-Orléans, le journal *Chronicle* dit:

"Le fait que le Grand Juri n'a trouvé aucun lien à poursuites contre ceux qui ont *lynché* les 11 Italiens à la Nouvelle-Orléans, est, en à quoi l'on devait s'attendre; en effet comment un Grand Juri pourrait mettre en accusation toute une ville!

"L'attaque sur la prison et le massacre des dits Italiens, entre les murs de celle-ci, ont été accomplis indubitablement avec le consentement tacite de la ville de la Nouvelle-Orléans, quoique tous les habitants de celle-ci n'y aient pas participé. Un Grand Juri pourrait tout aussi bien essayer de mettre en accusation une révolution, qu'un soulèvement populaire dans une grande ville."

L'Examiner dit: Le rapport du Grand Jury de la Nouvelle Orléans a causé un désappointement. Il eut été préférable que quelques accusations eussent été portées contre quelques membres de la populace qui a commis l'acte. Certainement il n'y aurait en personne de condamné, mais notre gouvernement aurait eu le droit de dire que des procédures étaient entamées; or c'est là tout ce que demande l'Italie.

Le *Alta California* écrit que tout citoyen américain doit penser, quand il lit ce rapport qu'il lit de nouveau l'évangile de la loi. L'enquête a été longue et calme. Ses conclusions sont un appel au devoir américain.

Les opinions sur le Rapport du Grand Jury de la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.—Le *Post* écrit; "Ce n'est point là un document légal. C'est l'apologie de l'acte de violence, de l'acte révolutionnaire d'un comité politique, commis par la population entière d'une grande ville, le tout rédigé dans la forme emponlée qui, d'ordinaire, caractérise tels manifestes.

"C'est l'aveu fait par une autorité compétente que le ressort de la justice criminelle est complètement lésé en l'Etat de la Louisiane et que, seul, un tribunal révolutionnaire peut punir les crimes de quelque gravité. Il ne promet aucune restauration de l'ordre, aucune amélioration de l'état des choses; il se borne à jeter un peu de lumière sur le fonctionnement du système du jury à la Nouvelle Orléans; ce que la population d'autres villes, et particulièrement celle de New York, devrait lire, noter, afin de s'en bien pénétrer, d'en tirer une leçon; sinon nous avancerons vite dans cette voie de honte qui a fini à la Nouvelle-Orléans, par le recours désespéré à la vengeance populaire.

Le *Mail & Express*: "Si l'histoire de la Nouvelle Orléans depuis la guerre et jusqu'au 14 mars dernier était entièrement étrangère au peuple de ce pays, le volumineux rapport du grand jury de cette ville, qui justifie le lynch auquel on eut recours à cette mémorable date, pourrait être regardé avec plus de faveur qu'il ne saurait l'être par les citoyens oyanx et fervents de la loi.

"De plus, c'est grâce à l'absence de patriotisme municipal, grâce à la négligence ou au mauvais vouloir des fonctionnaires de la Nouvelle-Orléans, se refusant à, ou négligeant de mettre en vigueur la législation assurant la protection de la vie, le maintien de la paix publique qu'une aussi formidable bande d'assassins que celle de la Mafia a pu croître en puissance, au point de prendre une part importante dans la politique locale et de devenir une terreur pour des milliers d'individus.

"La Mafia sicilienne a trouvé à la Nouvelle-Orléans un champ propice, où elle se trouvait à l'aise, comme chez elle, pour ses opérations. Dans une ville, où des blancs, de toute position, ont pu, avec impunité, commettre le meurtre, soit en duel, ou en rixes de rue, les criminels émigrants de la Sicile se sont sentis encouragés à reprendre la carrière de crime qui les avait fait chasser de leur terre natale."

PHILADELPHIE.—Le journal *Evening Telegraph*, dans un éditorial où il commente le rapport du grand jury de la Nouvelle-Orléans, dit que le peuple de ce pays, grâce à l'attitude extrêmement injudicieuse, insolente et irritante du gouvernement italien, peut s'inquiétera guère de savoir si la respectable populace, composée des meilleurs citoyens, qui a mis à mort onze bandits italiens, doit être punie, ou non, conformément à la demande du ministre Rudini; mais, en revanche ce peuple se préoccupe, avec le plus auxieux intérêt, de savoir si la ville la plus considérable du Sud doit être désormais un lieu où nulle existence humaine n'est en sûreté; où l'anarchie peut éclater à tout instant; où on en appelle vainement au gouvernement pour l'exercice d'une autorité légale et indispensable.

On lit dans le *Evening Bulletin*: "Le Grand Jury justifie son action en déclarant que le peuple entier de la paroisse et de la ville de la Nouvelle-Orléans paraît avoir participé à l'acte. La logique de ceci semble donc être qu'une population ne saurait se mettre en accusation, se juger elle-même et se condamner en masse, ce qui est vrai. Néanmoins ce même peuple peut se livrer à un semblant de procédures enflant pour démontrer son respect de la loi.

"C'est ce qu'il aurait dû faire en pareille circonstance; l'effet moral aurait été grand, même alors qu'il eût été admis ouvertement que ce n'étaient là que pures formalités."

WASHINGTON.—Dans le *Critic*: "Le grand jury de la Nouvelle Orléans a refusé de mettre aucune personne en accusation pour l'exécution des Italiens. Cela est bien. Les prétendus émeutiers ont fait bonne besogne."

Le *Post*: "Le pivot sur lequel ce Rapport tourne est que le jury qui a acquitté, dans le procès Hennessy, a été corrompu, acheté; que le jugement a été une négation de jugement, que la loi a été méconnue; que le verdict n'a été qu'une perversion manifeste de la justice. Ce fonctionnement du jury à la Nouvelle-Orléans est assurément de triste augure pour celle-ci cette affaire indique que s'il peut avoir été indispensable de frapper de terreur une classe dangereuse de la société, en remettant l'administration de la justice à un tribunal, par soi-même constitué, il est encore à la Nouvelle-Orléans d'autres éléments, également dangereux et, qui semblent réclamer traitement héroïque."

BOSTON.—L'*Advertiser* écrit: "C'est un outrage complet, notoire, brutal, à la justice que le refus si catégorique du jury de mettre en accusation aucun des lynchéurs.

INDIANAPOLIS (Indiana)—*Daily News*: "C'est une assez étrange coïncidence que le rapport du Grand Jury de la Nouvelle-Orléans ait été mis au jour, précisément le jour, où l'on a appris que M. Rudini, premier ministre du Cabinet italien avait joint "l'Association Parlementaire pour le Progrès de l'Arbitrage International et de la Paix."

"L'Arbitrage fournira une occasion aux Etats Unis de prouver aux gouvernements européens que la responsabilité de la tragédie de la Nouvelle-Orléans, et de nombre d'autres conflits sanglants entre des citoyens américains outragés et des mécréants étrangers transportés dans nos villes américaines retombe avant tout sur les gouvernements européens."

CHICAGO — Nous lisons dans le journal *Inter Ocean*:

"Evidemment ces individus ne vivaient point dans "la paix des Etats-Unis," pour nous servir de l'expression de palais; conséquemment leur mise à mort n'est pas sujet de plaintes pour aucune puissance étrangère. Mais pourquoi le Grand Juri n'a-t-il pas fait comparaître M. Parkerson, qui a déclaré que le meeting avait été convoqué par lui et par un Comité de Cent, dans le but spécial de se faire les ministres de la loi. Dans l'Etat de l'Illinois il serait tenu responsable de l'action de la populace, parce que c'est lui qui a poussé celle-ci aux actes d'illégales violences qui ont eu lieu."

Du Times: "Il ne sort à Rien de bien les conclusions auxquelles est arrivé le Grand Jury de la Nouvelle-Orléans dans ce cas de meurtriers qui ont tué des Italiens. Les membres du Grand Jury paraissent donné trop de champ au principe de Burke: "Vous ne pouvez mettre en arrestation un peuple entier." Mais, un fait reste, c'est que la conclusion à laquelle on est arrivé, tout en étant la conséquence logique de la condition actuelle de la Nouvelle-Orléans est une honte pour l'Etat et la Nation."

—La feuille allemande *Staats Zeitung* écrit qu'il n'est nullement à la gloire des Etats-Unis que leur gouvernement fédéral n'ait aucun moyen légal de punir des crimes de cette sorte, commis en ce pays sur des sujets étrangers, et au mépris des traités internationaux. C'est le devoir du Congrès d'user de ses prérogatives et de décréter un statut permettant, à l'avenir, aux autorités fédérales de prendre des mesures à l'effet d'empêcher la populace de commettre des actes de violence, de nature à altérer nos relations avec les puissances étrangères et à annuler nos traités avec celles-ci."

INDIANA (Indianapolis).—Le *Sentinel* publie ceci: "Les hommes qui firent leur devoir le 14 mars, ne seront jamais appelés à rendre compte de leurs crimes devant aucun tribunal. Mais la Nouvelle Orléans, elle, paiera cher ce fait; durant bien des années, elle verra les liens du droit, du devoir se détendre; elle verra se multiplier les actes de violence; elle verra augmenter l'insouciance générale de la sécurité de l'existence humaine et toutes les conséquences qui en découlent."

Le *Journal* dit: "S'il était nécessaire que cette enquête se terminât en farce, mieux aurait valu de mettre en accusation les chefs du soulèvement, de les faire passer par toutes les phases d'un procès et de les acquitter. Cela eut été, au moins, une concession aux formes légales, et la population de la Nouvelle-Orléans aurait pu rire au bout de cette farce, aussi bien qu'elle en rit certainement à cette heure."

COLUMBUS, (O).—*Ohio State Journal*: "Le Rapport du Grand Jury de la Nouvelle-Orléans sur le récent massacre de prisonniers italiens, déclare que la population de la ville a pris part à ce soulèvement, et que, par conséquent, le Grand Jury ne pouvait donner le nom des émeutiers. Par contre le Rapport met en accusation six individus pour être intervenus dans la composition du jury et il attribue toute la catastrophe à ce fait que le jury qui a jugé les assassins d'Hennessy était acheté.

"Nul individu s'étant soustrait aux devoirs de juri ne devrait jamais ouvrir la bouche sur la mauvaise administration de la justice. Après que la corruption des jurés ont causé une insurrection à Cincinnati, on éprouva moins de difficultés à trouver des citoyens distingués à remplir les fonctions de juré: les villes les plus considérables subissent parfois des calamités semblables à celles qui sont advenues à Cincinnati et à la Nouvelle Orléans par le fait de jurés corrompus.

"Le même avertissement vous aujourd'hui de la Nouvelle-Orléans vint aussi de Cincinnati, il y a de cela six ans. Il semble que l'expérience seule puisse faire apprécier au peuple les dangers qui le menacent; et si les populations veulent profiter de la leçon venue des deux villes que nous venons de nommer, il n'y aura plus à l'avenir aucune cause de violences pour verdicts payés."

KANSAS CITY, MO.—Nous empruntons ce qui suit au *Star*: "Les bandits et la Mafia qui cherchent un refuge dans notre pays, sont tués en Italie comme on tue des animaux de proie. Pourquoi donc ne les traiterait-on pas aux Etats-Unis ainsi que dans leur propre pays. Il est déplorable sans doute qu'une combinaison de faits en Amérique crées la nécessité, pour un corps judiciaire, d'absoudre un acte de lynch, mais le Rapport du Grand Jury de la Nouvelle-Orléans, prouve d'une façon tout-à-fait concluante que là existe une situation de ce genre; et c'est là une proposition irréfutable que la mise à mort des ennemis d'Hennessey était non pas seulement justifiable, mais encore que c'était là le seul moyen de châtiment dans les circonstances du moment."

—Du *Times*: "Assassinats secrets, corruption secrète de la justice, qu'y a-t-il de pire? Mieux vaut une tyrannie ouverte. Des tribunaux de sang causeraient moins de mal qu'un état de choses au milieu duquel l'individu ne sait pas quand ou de qui loi viendra le coup sous lequel il tombera; état de choses qui permet à une société de *thugs* d'assassiner en pleine rue les représentants de la justice qui ont essayé de remplir leur devoir.

"On ne peut se faire le défenseur des soulèvements, sauf dans